

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 13 février 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Madame et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Madame la conseillère Lyne Beaulieu  
Monsieur le conseiller Francis Rinfret

Est également présent : Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques & greffier*.

### **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

*Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.*

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

*Aucune assistance*

**A-2012-13    Avis de motion – Règlement 707-32 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes relatives à l'implantation des vérandas et solariums dans la zone H-577**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-32 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes relatives à l'implantation des vérandas et solariums dans la zone H-577.

**2012-069    Adoption – Premier projet de règlement 707-32 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes relatives à l'implantation des vérandas et solariums dans la zone H-577 (place du Saint-Laurent)**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-32 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes relatives à l'implantation des vérandas et solariums dans la zone H-577 soit et est adopté.

Adoptée.

**2012-070    Mandat de services professionnels – Informatique municipale Sogemyr Informatique inc.**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation afin de retenir les services professionnels d'une entreprise spécialisée en informatique municipale ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 2 février 2012 ;

Considérant l'avis juridique externe demandé dans ledit dossier ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels en informatique municipale soit accordé à la firme *Sogemyr Informatique inc.* de Saint-Bruno-de-Montarville, seul soumissionnaire conforme selon sa soumission du 23 janvier 2012, pour un montant de 73 170 \$, plus les taxes ; ledit mandat couvre la période du 14 février 2012 au 3 février 2013.

*Certificat de la trésorière numéro 2258*

Adoptée.

**2012-071**

**Mandat de services professionnels  
Planification, organisation, coordination et animation  
Camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde  
Gestion Vincent et Limoges inc.**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention d'offres de services professionnels pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation de camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde ;

Considérant la réception d'une soumission conforme ;

Considérant la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet en date du 9 février 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation de camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde soit accordé à la firme *Gestion Vincent et Limoges inc.* de Saint-Hubert, ayant obtenu le pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 3 février 2012, pour un montant forfaitaire de 146 325 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires.

*Certificat de la trésorière numéro 2259*

Adoptée.

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 05.*

*Le Maire,*

*Le directeur des Services Juridiques  
et greffier,*

---

Martin Dampousse

---

Me Marc Giard, OMA